



Fin de la seconde journée de travail du Concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe

Les travaux du Concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe se sont poursuivis au cours de la journée du 3 février 2013. La séance de cette seconde journée a été ouverte par un discours du Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie.

Le métropolite Hilarion de Volokolamsk, chef du Département des relations ecclésiastiques extérieures et président de la Commission synodale théologique et biblique a présenté le rapport d'activité du Groupe de travail pour la préparation d'un catéchisme de l'Église orthodoxe russe. Il a également abordé les questions de la collaboration panorthodoxe et du dialogue orthodoxe-catholique.

Ensuite s'est déroulée une discussion sur les problèmes soulevés par le Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie dans son rapport du 2 février.

Le point suivant de l'ordre du jour était la discussion de l'élection des membres d'un Tribunal ecclésiastique. Le Patriarche a donné une haute appréciation de l'activité de la composition actuelle du Tribunal et proposé de prolonger la durée de leur mandat jusqu'au prochain Concile épiscopal. La proposition a été approuvée à l'unanimité. Suivant cette décision conciliaire, le Tribunal ecclésiastique se compose donc toujours du métropolite Isidore d'Ekaterinodar et du Kouban (président), du métropolite Onuphre de Tchernovitsy et de Boukovine, de l'archevêque Euloge de Vladimir et Souzdal, de l'archevêque Théodose de Polotsk et de Gloubokoe, de l'évêque Alexandre de Briansk et de Sevsk (secrétaire du tribunal) qui poursuivront leurs travaux.

Le métropolite Barsanuphe de Saransk et de Mordovie, chancelier du Patriarcat de Moscou et secrétaire du Concile, a présenté un exposé sur les différentes versions de la procédure d'élection du Patriarche de Moscou et de toute la Russie. On sait que dans le cadre de la Conférence interconciliaire quatre versions du document dans lequel sera exposé l'ordre de cette procédure d'élection ont été élaborées et proposées à l'attention du Concile épiscopal.

Les membres du Concile ont décidé à l'unanimité de procéder à un vote à bulletin secret sur la question du mode d'élection du Primat de l'Église orthodoxe russe. A l'issue du vote, le métropolite Serge de

Ternopol et de Kremenets, président de la Commission des comptes, a publié les résultats suivant lesquels la majorité des voix soutenait la quatrième version, actuellement en vigueur, de la procédure d'élection du Patriarche de Moscou et de toute la Russie.

Le métropolite Barsanuphe a parlé des propositions d'amendements aux Statuts de l'Église orthodoxe russe présentées par la Conférence interconciliaire, après quoi celles-ci ont été discutées.

Les archipasteurs ont également délibéré du projet de Règlement sur la composition du Concile local de l'Église orthodoxe russe.

Les amendements aux Statuts de l'Église orthodoxe russe et le Règlement sur la composition du Concile local de l'Église orthodoxe russe ont été adoptés à l'unanimité suivant le bilan des délibérations.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/53088/>